



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 23-10-2025 /

Dossier complet le : 12-11-2025 /

N° d'enregistrement : 007773/KK P

1 Intitulé du projet

Realisation d'un ensemble résidentiel de 99 logements sur un niveau de sous-sol

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SCCV GUYANCOURT ETANG DES

Raison sociale

SCCV GUYANCOURT ETANG DES

N° SIRET

98888989500013

Type de société (SA, SCI...)

Sociétés

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

KILIC

Prénom(s)

Cihan

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39B	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☒ Oui ☐ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le site de projet porte sur la création d'un programme résidentiel de 99 logements. Il est situé à l'Ouest de la commune de Guyancourt, au nord du quartier résidentiel des Garennes et au sud du Parc des Sources de la Bievres. Il est implanté sur les parcelles cadastrales AN3, AN7 et AN13 pour une surface totale de 6 072 m². Le terrain est accessible par la route de Trous située en bordure sud. Le projet envisage nécessairement la démolition d'une petite construction délabrée au nord du site. Le projet prévoit donc la construction de bâtiments collectifs proposant un programme comprenant 75% de logements à destination des ménages modestes (52 logements sociaux et 22 logements BRS), ainsi que des logements en accession (25 logements). Le projet présente un intérêt général fort. Le projet s'inscrit dans une approche urbaine attractive présentant une mixité fonctionnelle et un cœur d'îlot paysager. La composition générale du projet s'établit autour d'un espace paysager central et d'un plan d'eau. Les deux bâtiments, de hauteur R+3+A s'organisent en forme de H autour d'un espace vert central. Le stationnement est assuré sur un niveau de sous-sol, principalement localisé sous l'emprise des bâtiments.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont les suivants : - Participer aux objectifs communaux et supra-communaux de production de logements et plus particulièrement de l'offre à destination des ménages modestes ; - Permettre une insertion harmonieuse du projet dans son environnement en maintenant et renforçant les lisières végétalisées (haies) en limites du projet ; - Maintenir une trame verte forte visant à préserver les continuités écologiques ; - Assurer une gestion des eaux pluviales prioritairement à la parcelle ; - Proposer un niveau de performance énergétique élevé ; - Limiter l'impact de la voiture en proposant un projet dédié au piéton.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Dans sa phase travaux, le projet prévoit : - La demolition d'une petite construction delabree au nord ; - La viabilisation du site, terrassement, aménagement du parking en sous-sol, dispositifs de gestion des eaux pluviales, mise en place des reseaux, plantation du site ; - Construction du programme de logements (99 logements) ; - La realisation d'espaces paysager permettant d'assurer une gestion autonome des eaux pluviales.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le projet prévoit environ : - 99 logements - 106 places de parking sur 1 niveau de sous-sol - Des cheminements piétons pour rejoindre les halls - Des espaces végétalisés au coeur du projet et en lisière

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie du terrain Surface de plancher totale logements Nombre de logements Nombre de places de parking	(6070, m2) (6470 environ, m2) (99, logements) (106 , places de stationnement)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 38 Voie : Route de Troux

Lieu-dit :

Localité : 38 Route de Troux 78280 Guyancourt

Code postal : 78280 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 2°3'3"E° , " Lat. : 48°46'35"N , " "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , " "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , " "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le projet est classe dans la zone UM1c16 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de Saint-Quentin-en-Yvelines, approuve en conseil communautaire le jeudi 23 fevrier 2017, revise

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Aux alentours du site de projet, dans un rayon de 5km, il existe trois ZNIEFF de type 1 et deux ZNIEFF de type 2. Quasiment aucune continuité écologique fonctionnelle (cours d'eau, réseau bocager, ripisylve ou corridor humide) ne relie directement le site de projet à ces ZNIEFF, et les milieux intermédiaires entre le site et les ZNIEFF sont largement anthropisés. ce qui constitue une barrière
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	La commune n'est pas directement concernée par le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse et en est relativement éloignée. Il ne semble pas exister de continuité écologique entre ces espaces. En effet, les milieux intermédiaires entre le site et les ZNIEFF sont largement anthropisés, ce qui constitue une barrière écologique.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	D'après l'arrete Prefectoral n° 2023-71 du 26 mai 2023 indiquant le classement des infrastructures de transports terrestres, le site de projet n'est pas concerne par les secteurs de bruit. D'après les cartes de bruit de Bruitparif, le site se situe dans un environnement relativement calme. La route de Trous emet peu de nuisances sonores. Le site n'est pas concerne par un PEB.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le site ne comprend aucun Monument Historique classe ou inscrit et n'est impacte par aucun des perimetres de protection des Monuments Historiques presents dans l'environnement du site. Il n'est pas non plus concerne par une ZPPAUP. La maison et le mur present sur le site et proteges au titre de l'article L.151-19 du CU seront nreserves
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	La carte de l'enveloppe des zones potentiellement humides de la DRIEAT illustre qu'il n'existe pas de zones humides sur le site du projet.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Le site de projet n'est pas concerne par le Plan de Prevention de Risque d'Inondation de la Bievre, mais est concerne par un Plan de Prevention des Risques Naturels Previsibles relatif aux zones de risque d'effondrement ou
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Le site de projet n'est pas concerne par le Plan de Prevention de Risque d'Inondation de la Bievre, mais est concerne par un Plan de Prevention des Risques Naturels Previsibles relatif aux zones de risque d'effondrement ou
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Le site de projet est situe dans la ZRE de l'Albien.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☒	☐	Le site est compris dans le site inscrit de la Vallee de la Bievre. Le projet reste cependant en marge de l'espace boise. Les espaces arbores entourant le site sont par ailleurs tres recents (voir historique du site) sur ces terres anciennement agricoles. Les boisements autour de la maison seront globalement maintenus dans le cadre du proiet (sauf si mauvais etat sanitaire). Sur les 88 arbres

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	La zone d'étude n'est pas directement concernée par un site Natura 2000. En effet, le site Natura 2000 le plus proche se situe à environ 3 km. Les sites Natura 2000 sont situés à une distance suffisante pour exclure tout effet direct (physique ou biologique) du projet. Aucun corridor écologique ou continuité fonctionnelle directe ne relie le site de projet aux sites Natura 2000. En effet, les milieux
D'un site classé ?	☒	☐	Le projet se trouve à proximité du site classé de la vallée de la Bievre (voir partie sur le site inscrit de la Vallée de la Bievre).

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Aucun captage à des fins de production d'eau potable, ni de périmètre de protection de captage ne se trouve à proximité du site de projet. Le projet ne prévoit donc pas de prélèvement d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le projet ne prévoit pas d'impacter la masse d'eau par un projet de drainage ou de prélèvement.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Les déchets de travaux seront essentiellement liés à la démolition de la construction délabrée existante, et des aménagements extérieurs (stationnements, chaussée, stabilisés, etc.). Afin de réaliser les travaux de parkings en sous-sol, des terres seront extraites. Les sols en place du site qui ne présentent pas d'anomalies pourront être réutilisés sur site ou hors site, sous réserve d'un contrôle
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	De par sa nature (construction de bâtiments), le projet nécessite l'apport de matériaux de construction issus des ressources naturelles du sous-sol (provenance hors site).
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	De par sa nature (construction de bâtiments), le projet nécessite l'apport de matériaux de construction issus des ressources naturelles du sous-sol (provenance hors site).

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Le site de projet est végétalisé et arboré. Il compte 88 arbres. Le projet prévoit la conservation de 53 d'entre eux, intégrés au futur aménagement. Afin d'assurer leur préservation, des mesures de protection spécifiques seront mises en place durant toute la phase de chantier (clotures de protection, zones racinaires préservées, suivi technique). Les 30 arbres devant être abattus feront l'objet
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	La zone d'étude n'est pas directement concernée par un site Natura 2000. En effet, le site Natura 2000 le plus proche se situe à environ 3 km. Les sites Natura 2000 sont situés à une distance suffisante pour exclure tout effet direct (physique ou biologique) du projet. Aucun corridor écologique ou continuité fonctionnelle directe ne relie le site de projet aux sites Natura 2000. En effet, les milieux intermédiaires entre le projet et les sites sont
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Non, le projet, se situant sur une zone identifiée comme artificialisée au MOS, n'engendre pas de consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	Le site n'est pas concerné par un Plan de Prévention de Risque Technologique. Le site de projet est traversé par le réseau de transport de gaz. GRT Gaz sera consulté dans le cadre du projet.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le site de projet n'est pas concerné par le Plan de Prévention de Risque d'Inondation de la Bievre, mais est concerné par un Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles relatif aux zones de risque d'effondrement ou d'affaissement du sol liées à la présence d'anciennes carrières souterraines abandonnées approuvé le 05/08/1986. Les autorisations d'occupation des sols
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	En termes d'impact automobile, le projet devrait prévoir la réalisation de places de stationnement en sous-sol. En phase chantier, l'acheminement des matériaux, l'évacuation des déchets et les déplacements des engins pendant les travaux pourront impacter la circulation de manière temporaire. En phase exploitation, le gabarit des voies dans l'environnement, et notamment de la route de Troux, permettra de supporter les flux générés par le
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Le projet s'insère dans un environnement urbanisé. Le projet, à vocation résidentielle principalement et d'envergure modérée, ne semble pas être de nature à générer des nuisances sonores significatives en dehors
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	D'après l'arrêté Prefectoral n° 2023-71 du 26 mai 2023 indiquant le classement des infrastructures de transports terrestres, le site de projet n'est pas concerné par les secteurs de bruit. D'après les cartes de bruit, le site est
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	En phase travaux, le projet n'est pas susceptible de générer des vibrations en dehors des périodes de chantier : impact temporaire. Une charte chantier sera mise en place avec des horaires à respecter. En phase
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Lors de la phase travaux, toutes les opérations d'exploitation seront réalisées de jour, afin de ne pas interférer avec les espèces aux moeurs nocturnes ou crépusculaires. Ainsi, l'éclairage, les travaux et la
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le projet s'insère dans un environnement urbanisé qui est donc concerné par une pollution lumineuse importante.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	En phase chantier, l'utilisation d'engins entraînera le rejet de gaz d'échappement. Cet impact, non spécifique au projet, restera limité par l'utilisation d'engins récents et correctement réglés. En phase d'exploitation, les rejets augmenteront légèrement en raison de l'augmentation limitée du trafic.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	En phase chantier, un système sera mis en place afin de gérer les rejets des eaux pluviales et éviter toute pollution du milieu hydraulique superficiel et des aquifères sous-jacents. En phase exploitation, le dimensionnement
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Réseaux adaptés selon règles du PLU-i de Saint-Quentin-en-Yvelines

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	En phase chantier, des mesures seront mises en place afin de gérer les eaux pluviales ainsi que les eaux usées issues des bungalows de chantier. En phase exploitation, les effluents générés seront ceux d'une zone résidentielle classique et de commerces. Ils seront envoyés vers les réseaux adaptés aux types d'effluents (EP, EU).
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	En phase chantier, les entreprises de travaux assureront la collecte et la valorisation des déchets du chantier dans les filières adaptées. En phase exploitation, les locaux déchets seront dimensionnés en fonction des besoins de l'opération. Les locaux déchets seront aménagés et dimensionnés conformément au PLU-i de Saint-Quentin-en-Yvelines.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le site ne comprend aucun Monument Historique classé ou inscrit et n'est impacté par aucun des périmètres de protection des Monuments Historiques présents dans l'environnement du site. Il n'est pas non plus concerné par une ZPPAUP. La maison et le mur présent sur le site et protégés au titre de l'article L.151-19 du CU seront préservés.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Le site de projet est aujourd'hui une maison et son parc. La fonction du site deviendra davantage résidentielle. Des espaces paysagers seront créés dans le cadre du projet.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Voir annexe facultative n°1. Deux projets sont recensés dans un périmètre de 3km autour du site de projet. - La ZAC de Villaroy à Guyancourt : il s'agit d'un projet de très grande envergure mais celui-ci est éloigné du projet. Par ailleurs les impacts du présent projet seront quasi nuls en comparaison avec ceux de la ZAC. Les deux projets ne sont pas desservis par les mêmes voies, ne semblent pas présenter de forte connexion écologique et sont suffisamment éloignés pour ne pas générer de nuisance l'un sur l'autre. - L'Ecoquartier le Parc du Lac à Voisins-le-Bretonneux : le projet est quasiment finalisé et les impacts cumulés avec le projet seront donc nuls.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

En annexe facultative n°1 est jointe une note « Presentation du projet et synthese des enjeux environnementaux sur le site du projet ».

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

La conception du projet s'inscrit dans une démarche environnementale : - le projet presente un niveau de performance energetique eleve (seuil IC Construction & Bbio avec un objectif d'amelioration de 5% pour les logements locatifs sociaux par rapport au seuil 2025 de la RE 2020). - Des mesures seront mises en place en phase chantier afin de reduire son impact sur l'environnement. - La gestion des eaux pluviales sera conforme au PLU-I Saint-Quentin-en-Yvelines, au SDAGE Seine Normandie et au SAGE Orge-Yvette. - Le site maintient une trame verte forte et de qualite avec des lisieres et un coeur d'ilot vegetalises. - Une part importante du patrimoine arbore sera preservee et valorisee. - La maison et le mur proteges au titre du L.151-19 du CU seront preserves. - L'ilot sera principalement dedie au pieton. La note « Presentation du projet et synthese des enjeux environnementaux sur le site du projet » correspondant a une « auto-evaluation environnementale » justifiant la non-necessite de rediger une evaluation environnementale.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des mesures mises en place pour limiter l'impact sur l'environnement naturel du site, de l'intérêt général du projet, de la performance énergétique des bâtiments projetés, du maintien des éléments patrimoniaux, de la non consommation d'espaces identifiés comme naturels, agricoles ou boisés au MOS, il apparaît que le projet peut ainsi être mis en œuvre sans qu'une procédure d'évaluation environnementale au sens du Code de l'Environnement soit requise. De plus, l'intégration d'une évaluation environnementale dans le cadre de l'élaboration du PLUi a permis de traiter les incidences environnementales sur les zones ouvertes à l'urbanisation.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom BABOU

Prénom Dorothee

Qualité du signataire Responsable de Programmes

À Vincennes

Fait le 23-10-2025 / / / /



Signature du (des) demandeur(s)